COMMUNES DE VETROZ ET ARDON

DOSSIER 17053-04

PIECE N°02

CANTON DU VALAIS

ESPACE RESERVE AUX EAUX (ERE)

Lizerne

Aval de la centrale hydroélectrique

Plan de situation de l'ERE 1:2'000

MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE

Auteur du projet:

iDEALP

iDEALP sa - Succursale de Vétroz
Rue de la Gare 3 - CP 1 - 1963 Vétroz
Case postale 19 - CH - 1963 Vétroz
info@idealp.ch - www.idealp.ch
T. +41 27 327 70 70 - F. +41 27 327 70 79

L'administration communale de Vétroz a mis l'présent projet, mis à l'enquête publique par insertion au Bulletin officiel du [illegible] affichage, a été déposé au greffe communal de Vétroz, du 2 FEV. 2018 au 2 MARS 2018 inclus.

Vétroz, le 2 FEV. 2018

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président: [illegible] Le secrétaire: [illegible]

L'administration communale de Ardon a mis l'présent projet, mis à l'enquête publique par insertion au Bulletin officiel du [illegible] affichage, a été déposé au greffe communal du 2 FEV. 2018 au 2 MARS 2018 inclus et a été consulté.

Ardon, le 2 FEV. 2018

L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Le président: [illegible] Le secrétaire: [illegible]

Homologué par le Conseil d'Etat du Valais

en séance du: [illegible]

Le président: [illegible]

Droit de superficie: [illegible]

Timbre de recette: [illegible]

Date	Projeté	Dessiné	Contrôlé
25.06.2018	EZ/AB	[illegible]	EZ/AB
27.08.2018	EZ/AB	[illegible]	EZ/AB
29.01.2019	EZ/AB	MR	EZ/AB
Surface			
Edité le?			
Projet de: 2018			

LEGENDE

Périmètre d'étude:
Communes
Vétroz et Ardon

Limite communale

Réseau hydrographique

Cours d'eau étudiés

Cours d'eau étudiés enterrés

Cours d'eau non-étudiés

Emprise PA-R3 (à titre indicatif)

Plan de zone

Zone à bâtir

Zone agricole

Constellation forestière

Zone protection de la nature

Zone affectation différée

Espace réservé aux eaux (ERE)

ERE mis à l'enquête

ERE mis à l'enquête dans un autre dossier

ERE mis à l'enquête par un autre bureau

Limite des tronçons
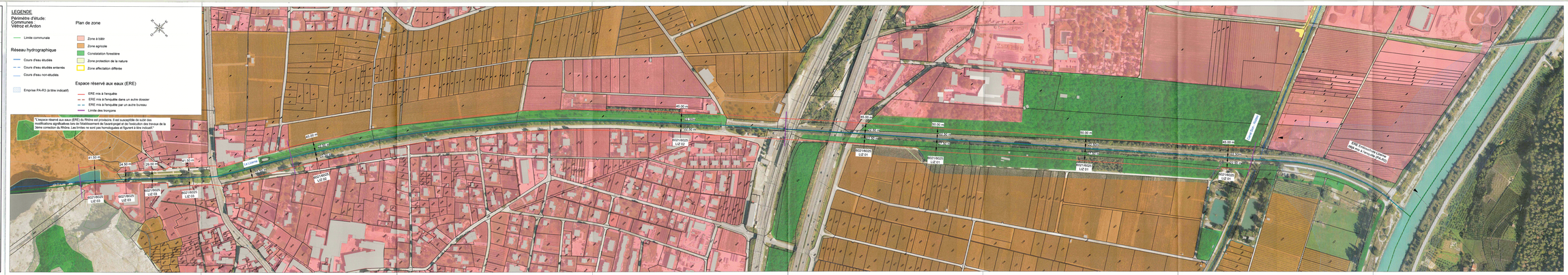
"L'espace réservé aux eaux (ERE) du Rhône est provisoire. Il est susceptible de subir des modifications significatives lors de l'établissement de l'avant-projet et de l'exécution des travaux de la 3ème correction du Rhône. Les limites ne sont pas homologuées et figurent à titre indicatif."